

# Compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2017

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Chrystelle GUIXA, Robert VELON, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Nicolas MICHALET

Absente : Sylvie TRIPLET,

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 janvier et passe à l'ordre du jour.

## 1) Présentation du projet de création de centrales photovoltaïques par l'association Bresse Énergie Citoyenne

Le conseil municipal accueille Bernard Souillet, Antonin Rat de l'association Bresse Énergie Citoyenne afin qu'ils présentent le projet d'implantation de centrales photovoltaïques sur le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération. Il s'agit d'une initiative portée par des citoyens visant à s'unir pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques et ainsi devenir acteurs localement de la transition énergétique. En parallèle à l'association déjà existante, une SAS, société par action simplifiée sera créée afin de recueillir les contributions financières (sous forme d'action) et lancer les projets d'investissement photovoltaïque avec recours à emprunt. Les bénéfices réalisés serviront pour partie à rémunérer les actionnaires mais surtout à investir dans de nouveaux projets sur le territoire. Les communes sont sollicitées pour mettre à disposition sous forme de location gratuite des toits de bâtiments publics pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Au départ, 7 projets seraient mis en route en 2017, suivis par d'autres. Le conseil municipal décide d'engager le partenariat avec l'association afin d'étudier la possibilité d'accueillir un tel projet sur la commune (12 voix « pour », une « abstention »).

## 2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux Communautés de Communes ou d'Agglomération à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017. Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement rendant cette perspective non souhaitable. Mme le Maire précise que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relevant d'un pouvoir de police du Maire, n'est pas concernée par ce transfert.

Le conseil adopte à l'unanimité une délibération visant à s'opposer à ce transfert de compétence.

## 3) Orientations budgétaires 2017 :

- Vote des subventions 2017 :

Chaque année, la commune de Confrançon subventionne certaines associations locales, cantonales ou nationales qui interviennent dans les domaines de la solidarité, d'animation de la commune, de la culture et de la santé. Le conseil valide les montants de subvention proposés par la commission finances :

Bénéficiaire	Montant
APAJH	40,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €
ASSOC LOISIRS ET CULTURE	360,00 €
C.C.A.S.	200,00 €
COMITE DES FETES	Ajourné mais à prévoir au budget
CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €
FRANCE ADOT	40,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
LIGUE CANTONALE CANCER	30,00 €
PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €
U.D.A.F.AIN	30,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
TOTAL	1370,00 €

- Présentation du budget assainissement 2017 :

Hervé COLAS présente les budgets assainissement réalisé 2016 et primitif 2017 qui seront votés lors du prochain conseil municipal.

#### **4) Procédure de reprise de sépultures sans concession en terrain commun**

Madame le Maire rappelle que les inhumations sont faites, soit en terrain commun dont la durée minimum de mise à disposition des emplacements est de 5 ans (cet espace dédié est obligatoire dans un cimetière communal), soit dans des sépultures ou cases de columbarium particulières avec concessions. Cette procédure de reprise n'ayant pas été faite depuis plus de 10 ans, il est nécessaire de procéder à la reprise technique de 12 sépultures en terrain commun afin de libérer des emplacements et de permettre la création d'une nouvelle allée dans le carré C.

Le conseil autorise le lancement de la procédure.

#### **5) Conventions avec la société des Autoroutes Paris Rhin Rhone (A40)**

La SAPRR a transmis deux propositions de convention pour les ponts autoroutiers utilisés par la voirie communale route du Château d'Eau et route de Loriol. Ces conventions répartissent précisément les responsabilités des collectivités et de la Société concessionnaire pour ces ouvrages. Martial Loisy indique qu'il s'agit de conventions type non amendables, que Mme le Maire est habilitée à signer même si la compétence voirie est déléguée à l'intercommunalité. Après avoir pris connaissance des engagements réciproques, le conseil donne un avis favorable à la signature des deux conventions.

#### **6) Programme voirie 2017**

Martial Loisy présente les propositions pour le programme voirie 2017.

La dotation 2017 s'élève à 59 131€ auxquels il convient d'ajouter 4 190€ de reliquat 2016, soit un total possible de 63 321€.

Les travaux chiffrés :

- Entretien de la voirie : 6 671.70€
- Entretien de la signalisation horizontale : 1 789.83€
- Entretien de la signalisation verticale : 1 276.80€
- Réfection de la route de Petite Chassagne (1,935 km) :
  - Revêtement bicouche : 34 602.15€
  - Divers travaux dont renforcements virages : 10 647.63€
- Réfection du chemin de l'Etang Berchoux : 4 373.25€
- Réfection du chemin de Chassagne : 3 303.50€
- Busage d'une portion de fossé route de Vandeins et déplacement du passage piéton : 3 976.63€
- Réfection du chemin rural derrière le gymnase vers lotissement Pré Vert : 12 890.65€

Soit un total de 79 532.14€ supérieur aux capacités budgétaires.

Le conseil décide d'inscrire ces travaux au programme voirie 2017 à l'exclusion de la réfection du chemin rural derrière le gymnase, dans l'attente d'une solution moins coûteuse.

#### **7) Point sur les travaux**

Martial Loisy aborde l'avancement des différents chantiers sur la commune :

- Sanitaires de l'annexe : l'employé communal a débuté les travaux de rénovation et de mise en accessibilité.
- Ecole : les travaux des sanitaires débiteront la semaine prochaine.
- Toiture de la chaufferie de la salle des fêtes et locaux de rangement du comité des fêtes et du comité de fleurissement : elle est en mauvais état, des devis seront demandés.
- Eglise : le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Tissot pour la réfection des abat-sons alors que l'entreprise Piguët abandonne le chantier
- Ferme communale : il apparaît nécessaire de renforcer la charpente en certains endroits, le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Tissot.
- L'entreprise Dupupet a été retenue pour procéder à l'abattage du sapin en mauvais état dans la cour de la crèche.

## **8) Questions et communications diverses**

- Une proposition d'achat du vieux tracteur a été faite par Mr Christian Buelllet à hauteur de 1 510€.
- Le conseil prend connaissance du renouvellement pour 6 mois du contrat de travail de Jacky Flamin.
- Le SIEA procèdera dès mars à la pose de câbles RTO (réseau de transport optique) en trois endroits de la commune : au village, à Mallet et sur la Petite Route. Sur ce dernier chantier, Jean-Paul Buelllet indique qu'une solution satisfaisante n'a toujours pas été trouvée.
- L'assemblée générale du SIEA a eu lieu le 17/02. Une prochaine rencontre est prévue le 8/04.
- Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai prochain
- Une réunion sera organisée le 6 mars à l'initiative de Mme le Maire pour envisager la poursuite des activités du comité des fêtes.
- Le CCAS se réunira le 13 mars à 18h30.
- Les conscrits invitent les conseillers municipaux à partager la brioche le samedi 25 février à 11h30.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 24 mars.
- Hervé Colas donne un compte rendu du dernier conseil d'école, l'ouverture d'une nouvelle classe au RPI reste à l'étude.
- Le document d'information sur l'avancement du projet d'aménagement du Logis Neuf qui a été rédigé par le conseil municipal sera distribué à 300 exemplaires en priorité aux habitants du Logis Neuf.
- Mme le Maire remercie les membres du comité de fleurissement qui ont acheté un pyrus et deux prunus à planter pour l'aire de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# Compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2017

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Chrystelle GUIXA, Robert VELON, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Nicolas MICHALET

Absente : Sylvie TRIPLET,

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 janvier et passe à l'ordre du jour.

## 1) Présentation du projet de création de centrales photovoltaïques par l'association Bresse Énergie Citoyenne

Le conseil municipal accueille Bernard Souillet, Antonin Rat de l'association Bresse Énergie Citoyenne afin qu'ils présentent le projet d'implantation de centrales photovoltaïques sur le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération. Il s'agit d'une initiative portée par des citoyens visant à s'unir pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques et ainsi devenir acteurs localement de la transition énergétique. En parallèle à l'association déjà existante, une SAS, société par action simplifiée sera créée afin de recueillir les contributions financières (sous forme d'action) et lancer les projets d'investissement photovoltaïque avec recours à emprunt. Les bénéfices réalisés serviront pour partie à rémunérer les actionnaires mais surtout à investir dans de nouveaux projets sur le territoire. Les communes sont sollicitées pour mettre à disposition sous forme de location gratuite des toits de bâtiments publics pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Au départ, 7 projets seraient mis en route en 2017, suivis par d'autres. Le conseil municipal décide d'engager le partenariat avec l'association afin d'étudier la possibilité d'accueillir un tel projet sur la commune (12 voix « pour », une « abstention »).

## 2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux Communautés de Communes ou d'Agglomération à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017. Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement rendant cette perspective non souhaitable. Mme le Maire précise que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relevant d'un pouvoir de police du Maire, n'est pas concernée par ce transfert.

Le conseil adopte à l'unanimité une délibération visant à s'opposer à ce transfert de compétence.

## 3) Orientations budgétaires 2017 :

- Vote des subventions 2017 :

Chaque année, la commune de Confrançon subventionne certaines associations locales, cantonales ou nationales qui interviennent dans les domaines de la solidarité, d'animation de la commune, de la culture et de la santé. Le conseil valide les montants de subvention proposés par la commission finances :

Bénéficiaire	Montant
APAJH	40,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €
ASSOC LOISIRS ET CULTURE	360,00 €
C.C.A.S.	200,00 €
COMITE DES FETES	Ajourné mais à prévoir au budget
CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €
FRANCE ADOT	40,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
LIGUE CANTONALE CANCER	30,00 €
PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €
U.D.A.F.AIN	30,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
TOTAL	1370,00 €

- Présentation du budget assainissement 2017 :

Hervé COLAS présente les budgets assainissement réalisé 2016 et primitif 2017 qui seront votés lors du prochain conseil municipal.

#### **4) Procédure de reprise de sépultures sans concession en terrain commun**

Madame le Maire rappelle que les inhumations sont faites, soit en terrain commun dont la durée minimum de mise à disposition des emplacements est de 5 ans (cet espace dédié est obligatoire dans un cimetière communal), soit dans des sépultures ou cases de columbarium particulières avec concessions. Cette procédure de reprise n'ayant pas été faite depuis plus de 10 ans, il est nécessaire de procéder à la reprise technique de 12 sépultures en terrain commun afin de libérer des emplacements et de permettre la création d'une nouvelle allée dans le carré C.

Le conseil autorise le lancement de la procédure.

#### **5) Conventions avec la société des Autoroutes Paris Rhin Rhone (A40)**

La SAPRR a transmis deux propositions de convention pour les ponts autoroutiers utilisés par la voirie communale route du Château d'Eau et route de Loriol. Ces conventions répartissent précisément les responsabilités des collectivités et de la Société concessionnaire pour ces ouvrages. Martial Loisy indique qu'il s'agit de conventions type non amendables, que Mme le Maire est habilitée à signer même si la compétence voirie est déléguée à l'intercommunalité. Après avoir pris connaissance des engagements réciproques, le conseil donne un avis favorable à la signature des deux conventions.

#### **6) Programme voirie 2017**

Martial Loisy présente les propositions pour le programme voirie 2017.

La dotation 2017 s'élève à 59 131€ auxquels il convient d'ajouter 4 190€ de reliquat 2016, soit un total possible de 63 321€.

Les travaux chiffrés :

- Entretien de la voirie : 6 671.70€
- Entretien de la signalisation horizontale : 1 789.83€
- Entretien de la signalisation verticale : 1 276.80€
- Réfection de la route de Petite Chassagne (1,935 km) :
  - Revêtement bicouche : 34 602.15€
  - Divers travaux dont renforcements virages : 10 647.63€
- Réfection du chemin de l'Etang Berchoux : 4 373.25€
- Réfection du chemin de Chassagne : 3 303.50€
- Busage d'une portion de fossé route de Vandeins et déplacement du passage piéton : 3 976.63€
- Réfection du chemin rural derrière le gymnase vers lotissement Pré Vert : 12 890.65€

Soit un total de 79 532.14€ supérieur aux capacités budgétaires.

Le conseil décide d'inscrire ces travaux au programme voirie 2017 à l'exclusion de la réfection du chemin rural derrière le gymnase, dans l'attente d'une solution moins coûteuse.

#### **7) Point sur les travaux**

Martial Loisy aborde l'avancement des différents chantiers sur la commune :

- Sanitaires de l'annexe : l'employé communal a débuté les travaux de rénovation et de mise en accessibilité.
- Ecole : les travaux des sanitaires débiteront la semaine prochaine.
- Toiture de la chaufferie de la salle des fêtes et locaux de rangement du comité des fêtes et du comité de fleurissement : elle est en mauvais état, des devis seront demandés.
- Eglise : le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Tissot pour la réfection des abat-sons alors que l'entreprise Piguët abandonne le chantier
- Ferme communale : il apparaît nécessaire de renforcer la charpente en certains endroits, le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Tissot.
- L'entreprise Dupupet a été retenue pour procéder à l'abattage du sapin en mauvais état dans la cour de la crèche.

## 8) **Questions et communications diverses**

- Une proposition d'achat du vieux tracteur a été faite par Mr Christian Buelllet à hauteur de 1 510€.
- Le conseil prend connaissance du renouvellement pour 6 mois du contrat de travail de Jacky Flamin.
- Le SIEA procèdera dès mars à la pose de câbles RTO (réseau de transport optique) en trois endroits de la commune : au village, à Mallet et sur la Petite Route. Sur ce dernier chantier, Jean-Paul Buelllet indique qu'une solution satisfaisante n'a toujours pas été trouvée.
- L'assemblée générale du SIEA a eu lieu le 17/02. Une prochaine rencontre est prévue le 8/04.
- Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai prochain
- Une réunion sera organisée le 6 mars à l'initiative de Mme le Maire pour envisager la poursuite des activités du comité des fêtes.
- Le CCAS se réunira le 13 mars à 18h30.
- Les conscrits invitent les conseillers municipaux à partager la brioche le samedi 25 février à 11h30.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 24 mars.
- Hervé Colas donne un compte rendu du dernier conseil d'école, l'ouverture d'une nouvelle classe au RPI reste à l'étude.
- Le document d'information sur l'avancement du projet d'aménagement du Logis Neuf qui a été rédigé par le conseil municipal sera distribué à 300 exemplaires en priorité aux habitants du Logis Neuf.
- Mme le Maire remercie les membres du comité de fleurissement qui ont acheté un pyrus et deux prunus à planter pour l'aire de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.